



**Conseil Municipal N° 11-2019 du 5 novembre 2019**  
 Convocation en date du : 30 octobre 2019  
 Affichée le : 30/10/2019

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
André COLLON	x						
Stéphane BERTHOMIEU	x						
Isabelle ROGNARD	x						
Jean-Pierre RIBAUT	x						
Aurélie ANDREANI			x				
Ghislaine BEAUME	x						
Annie BOULON	x						
Jean Paul CHEVREL	x						
Jean-Charles GALINDO					x	Jean Paul Chevrel	30.10.2019
Jean-Louis LAISSARD	x						
Fernanda MOUREAU	x						
Hervé ODET	x						
Sandrine TOMAS					x	Stéphane Berthomieu	05.11.2019
Alain MABILLE					x	André Collon	03.11.2019
Myriam LANTENOIS	x						
Total [15]	11		1		3		

*Légende : P (Présent) - A (Absent)- E (excusé) - R (retard) - AP (Absent avec Pouvoir donné)*

Autre(s) personne(s) présente(s) : 1 personne (presse locale).

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h et 07min par Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Jean Paul CHEVREL est nommé secrétaire de séance.

## **OBSERVATIONS SUR LES PRECEDENTS COMPTES-RENDUS**

**Le compte-rendu n° 10/2019 de la séance du 09/10/2019**

- **Ne fait pas l'objet de remarque,**
- et, soumis aux votes « à mains levées » en l'état (1 abstention, 0 contre, 14 pour) **est adopté.**

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation compte rendu précédent**
- **Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations**
- **Délibération convention SPA année 2020**
- **Délibération révision tarifs communaux**
- **Délibération choix AMO toiture SDF**
- **Information et réflexion sur le commerce**
- **Achat désherbeur thermique et tondeuse**
- **Achat matériel éducatif école**
- **Achat vidéoprojecteurs**
- **Délibération décisions modificatives**
- **Questions diverses**

## DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- Achat de 8 ordinateurs de bureau avec écran, clavier et souris pour la somme de 1 180 € TTC.
- Un devis pour la réfection des chemins du Pontet, de l'Etang de la Place (Gromelet) et des Barelles a été demandé à l'entreprise Escoffier : il s'élève à 8 400 € TTC.
- Le repas du CCAS est fixé au samedi 14 décembre 2019.
- Les colis pour les anciens qui ne participent pas au repas du CCAS seront distribués par les élus le dimanche 22 décembre à partir de 10 heures.
- Les vœux de la municipalité sont fixés au dimanche 19 janvier 2020 à 11 heures.
- L'inauguration officielle de l'école, annulée suite au décès de Monsieur le Maire, est remplacée par une journée "portes ouvertes" le samedi après midi 23 novembre 2019.

### DÉLIBÉRATION CONVENTION SPA ANNÉE 2020

Il s'agit d'une convention avec la SPA de Lyon Sud-est.

Aucune capture ni transport d'animaux ne sont pris en charge par la SPA.

Le forfait de cette convention s'établit à 50 centimes d'euro par habitant avec un minimum de 100 €.

Elle s'élève pour la commune à 400 €.

Elle consiste en un gardiennage des chiens et chats errants au relais de St Jean d'Ardières (69220)

Après délibération cette convention soumise aux votes, (0 abstention, 0 contre) est adoptée à l'unanimité.

### DÉLIBÉRATION RÉVISION TARIFS COMMUNAUX

Une révision des tarifs communaux est proposée par Monsieur le Maire pour l'année 2020.

#### Tarifs des logements communaux :

L'indice du coût de la construction (Insee) a progressé de 2,80%. Après débat entre les élus, l'augmentation retenue est de 2%. Les nouveaux tarifs - loyer et charges incluses - s'élèveront pour 2020 à :

Logement n° 1	461.96 € mensuels
Logement n° 2	494,56 € mensuels
Logement n° 3	453,28 € mensuels

#### Tarifs location salle polyvalente :

Ils restent inchangés pour l'année 2020.

Saison	Durée	Habitants St Jean	Extérieurs
ETE	1 jour	220,00 €	440,00 €
	2 jours	320,00 €	640,00 €
	Vin d'honneur	60,00 €	120,00 €
HIVER	1 jour	300,00 €	600,00 €
	2 jours	400,00 €	800,00 €
	Vin d'honneur	80,00 €	160,00 €

La mise à disposition à titre gracieux est accordée 4 fois par an pour les associations et 2 fois par an pour les conscrits.

La caution demandée est de 1 500 euros.

### **Tarif vente de bois :**

Il est reconduit pour 2020 à 11 € le moule (1,33 x 1,33 mètre) et est réservé aux habitants de la commune.

### **Participation aux centres de loisirs :**

Elle est de 3 € par jour et par enfant avec un maximum de 20 jours entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020. Le versement est fait directement à la famille ou au centre de loisirs sur justificatif.

### **Droit de place :**

Il est reconduit pour l'année 2020 au tarif journalier de :

- 0,50 € par mètre linéaire pour les commerces ambulants,
- 1,00 € le mètre carré pour les manèges et chapiteaux avec possibilité d'abonnement à 0,80 €.

### **Plan d'eau communal :**

Egalement reconduit pour 2020 pour un loyer annuel de 2 500 € payable en 2 fois au 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> novembre de l'année, sous réserve de quantité d'eau suffisante et de trouver un preneur de la location.

### **Participation aux associations et autres organismes de droit privé :**

Cela concerne les maisons familiales, centres d'apprentissage, etc.  
Elle s'élève à 30 € par élève et par an, remboursement sur justificatif.

Après débat, les révisions de ces tarifs sont soumises aux voix (0 contre, 0 abstention) et adoptées à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION CHOIX AMO TOITURE SALLE POLYVALENTE**

"Agence 01" a été retenue comme assistant à la maîtrise d'ouvrage pour la somme de 4 500 € (sans TVA) incluant la faisabilité et le suivi. Une option pour l'aide à la réception des travaux est proposée au prix de 900 € (sans TVA)

Après délibération (0 voix contre, 1 abstention) Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention avec option avec l'agence départementale "Agence 01".

## **INFORMATION ET REFLEXION SUR LE COMMERCE**

L'ancien locataire a libéré les locaux le 4 novembre. Pour l'instant 3 personnes ont contacté la mairie pour une éventuelle reprise du commerce. Les candidatures devront faire l'objet de projets dûment argumentés et être étudiées avec soin.

## **ACHAT DESHERBEUR THERMIQUE ET TONDEUSE**

Une démonstration de matériel a été faite en présence de conseillers et du personnel communal chargé de l'entretien des espaces verts par l'entreprise GARRY BRESSE MOTEURS.

Il s'agit d'une désherbeuse thermique sur chariot avec option harnais et d'une petite tondeuse professionnelle "mulching". Nous sommes en attente de 2 devis. L'un pour la fourniture de matériel neuf, l'autre pour l'achat du matériel de démonstration, le tout avec un contrat d'entretien préventif.

Après étude, le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à l'achat du matériel au vu des devis qui seront proposés.

## ACHAT MATÉRIEL ÉDUCATIF ÉCOLE

Madame la Directrice de l'école nous a soumis une demande de matériel éducatif pour les 2 classes maternelles. Le montant en est de 1 000 €.

Après délibération, le conseil (1 voix contre, 0 abstention) valide cet achat.

## ACHAT VIDÉOPROJECTEURS

Actuellement l'école dispose d'un vidéoprojecteur partagé entre les différentes classes et il n'est pas adapté aux nouvelles prises vidéo. Le conseil propose d'étudier l'équipement des 3 classes du nouveau bâtiment qui sont pré-câblées. Ce sujet sera revu lors du prochain conseil.

## DÉLIBÉRATION DÉCISIONS MODIFICATIVES

OP 348

- Achat de 8 ordinateurs = 1 180 € TTC
- Achat matériel éducatif = 1 000 € TTC

Manquent pour ces dépenses 470 € prélevés sur opération 251

OP 346

- AMO Salle polyvalente = 5 500 €

Manquent pour cette dépense 2 500 € prélevés sur opération 251

OP 354

- Achat désherbeur et tondeuse = 5 500 € TTC.

Manquent pour cette dépense 4 000 € prélevés sur opération 251

OP 358

- Achat vidéoprojecteur pour un montant estimé de 2 000 €.

En attente de décision.

OP 352

- Achat petit matériel de bureau pour un montant de 1 300 €

Manquent pour cette dépense 600 € prélevés sur opération 251

Après délibération, ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le 26 novembre, à 17 heures, une réunion est organisée par RSE à St André de Corcy à laquelle sont conviés les titulaires et suppléants délégués.
- Une "porte ouverte" est prévue à l'école le 23 novembre de 14h à 17h avec un conseiller présent chaque heure.
- Un compte-rendu de la réunion préfectorale du 25 octobre concernant Ukoba a été effectué.
- Un dépôt d'ordures signalé chemin des Crêtes a été enlevé par le personnel communal.

---

N'ayant plus de questions diverses à traiter, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 08 minutes.